Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215602194-20260512-2026_05_001-DE

ST. GUYOMARD

République Française
Morbihan

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard séance du 12/05/2026

Date de la convocation
05/05/2026

Date d'affichage

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Votants : 15

Réf : 2026-05-001

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an deux mil vingt six et le douze Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire.

Présents : M. BRAUD Maurice, Mme BONCHE Nancy, M. JEGAT Anthony, M. POREZ Claude, Mme MOREAU Marie, M. NURIT Didier, M. LAMOUR Franck, M. LE BIGAUD Pascal, Mme LEYGNAC Pascaline, M. LE DUIGO Christophe, Mme GUYOT Lydia, M. PARCHEMIN Yannick, Mme BURBAN Anne-Sophie, Mme SAMEDI Marie, Mme DRÉANO Adeline.

Mme GUYOT Lydia a été élue secrétaire de séance.

Objet : Approbation du règlement intérieur

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-12, L. 2121-13, et L. 2121-23.
- La nécessité d'établir un règlement intérieur afin d'organiser le fonctionnement du Conseil Municipal, de garantir la bonne tenue des séances et d'assurer l'exercice effectif des droits des élus.

CONSIDÉRANT :

- Que le projet de règlement intérieur a été élaboré sur la base des dispositions légales en vigueur et des pratiques locales.
- Que ce projet a été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux avant la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et, le cas échéant, de formuler des propositions ou des observations.
- Qu'il est opportun d'approuver le présent règlement intérieur afin de doter le Conseil Municipal d'un cadre formel pour son organisation et son fonctionnement.

Après avoir entendu l'exposé de M. Maire, et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité des membres présents,
DÉCIDE :
ARTICLE 1er : D'adopter et d'approuver le règlement intérieur

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215602194-20260512-2026_05_001-DE

du Conseil Municipal, tel qu'annexé à la présente délibération.
ARTICLE 2 : Ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de la date de la présente délibération.
ARTICLE 3 : Le présent règlement intérieur sera affiché en mairie et mis à la disposition des habitants.
ARTICLE 4 : M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.
La présente délibération sera transmise en Préfecture et affichée dans les formes et délais prescrits par la loi.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire.

